


Compte rendu du Conseil Municipal

Date de séance	Jeudi 4 avril 2019	Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance	19h00	
Date d'envoi des convocations	Jeudi 28 mars 2019	

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité.

1. Approbation du Compte administratif 2018
2. Vote du Budget primitif 2019
3. Remboursement anticipé au SDEC des travaux d'effacement des réseaux rue du bout du haut et chemin de la croix Nicolas de 2015
4. Organisation des élections européennes du 26 mai 2019
5. Projet de révision n°1 du SCoT de Caen –Métropole
6. Adaptation des statuts du SDEC ENERGIE
7. Création d'un poste d'adjoint technique- Permanent, à temps complet à raison de 35h hebdomadaire
8. Divers

NOM	Présent	Absent	Excusé
ALIMECK Tony	x		
DRIEU Emmanuelle	x		
DUPARC Richard	x		
GILBERT Michael		X	
LEFORT Mathias			x
LEJEUNE Séverine	x		
PATTE Sabrina	x		
POUTREL Sophie		X	
SALLEY Sébastien	x		
SPICHER Philippe	x		
THEVENIAUD Gérard	x		
POUVOIR :			
De M. LEFORT	à Mme Drieux		
NOMS			
Le Maire : M. Tony ALIMECK			Total de conseillers 11
Secrétaire : SPICHER Philippe			Membres présents 08
	Quorum	08	

1. Approbation du Compte administratif 2018

Fonctionnement :

Excédent : **222 265,48 €**

Excédent global 2018 : 591 520,86 €

Investissement :

Excédent : **369 255,38 €**

2. Vote du budget primitif 2019

Le budget primitif de 2019, s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section fonctionnement : **411 875,48 €**

Section investissement : **755 506,00 €**

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2019

3. Remboursement anticipé au SDEC des travaux d'effacement des réseaux rue du bout du haut et chemin de la croix Nicolas de 2015

Suite au décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement, il n'y a plus possibilités de toucher les subventions au-delà de 48 mois à partir de la date de notification (12 février 2015). La commune ayant fait le choix d'échelonner le remboursement du SDEC pour les travaux d'effacement des réseaux sur 5 ans à partir de 2017, les subventions ne seront pas versées pour les années 2020 et 2021 soit environ 3313,42€.

Le maire a contacté le SDEC pour anticiper le remboursement afin de conserver la totalité de la subvention mais cela n'est pas prévu dans les statuts du SDEC car les taux accordés aux communes sont liés à des marchés publics.

4. Organisation des élections européennes du 26 mai 2019

Les électeurs sont convoqués le dimanche 26 mai 2019 en vue de procéder à l'élection des représentants au parlement européen. La campagne électorale sera ouverte le lundi 13 mai 2019 à zéro heure et s'achèvera le samedi 25 mai 2019 à minuit. L'élection aura lieu à partir des listes électorales. Le bureau de vote sera ouvert à 8h00 et le scrutin sera clos à 18 heures. L'élection se fera à l'aide des enveloppes de scrutin de couleur bleue. Le bureau de vote sera tenu par les conseillers et tous les administrés qui le souhaitent.

Un planning de permanence va être réalisé.

5. Projet de révision n°1 du SCoT de Caen –Métropole

Par délibération du 6 mars 2019, le comité syndical de Caen Normandie Métropole a arrêté le projet de révision n°1 du SCoT. Conformément à l'article L 132-12 du code de l'urbanisme, la mairie de maizières est consultée pour avis.

En effet, le SCoT doit être révisé suite au nombre important de créations de communes nouvelles entre 2016 et 2018 et au fort mouvement de fusion des intercommunalités mené dans le département. Ces changements ont généré une évolution du périmètre du SCoT Caen-Métropole.

Caen-Métropole nous consulte pour donner notre avis sur ce projet de révision. Les objectifs stratégiques retenus en matière d'aménagement du territoire sont définis dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres le projet de révision n°1 du SCoT.

6. Adaptation des statuts du SDEC ENERGIE

Le SDEC a actualisé le contenu de ses statuts. Cette révision statutaire vise à :

- répondre aux sollicitations des collectivités adhérentes en proposant de nouvelles compétences liées au petit cycle de l'eau
- mettre à jour les compétences énergies
- élargir la représentation des membres du syndicat.

Après consultation, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable pour les compétences énergies et un avis défavorable pour le petit cycle de l'eau et pour élargir la représentation des membres du syndicat.

Une délibération va être prise dans ce sens.

7. Création d'un poste d'adjoint technique- Permanent, à temps complet à raison de 35h hebdomadaire

Monsieur Madi, agent communal est employé en contrat PEC jusqu'au 11 juillet 2019. Donnant entière satisfaction à son poste, le maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps complet à raison de 35h semaine hebdomadaire.

Après délibération, le conseil municipal décide d'ouvrir un poste d'adjoint technique permanent à temps complet à raison de 35h semaine hebdomadaire à partir du 12 juillet 2019 qui sera proposé à Monsieur Madi. Il sera dans un premier temps stagiaire.

8. Divers

a. Nouvelle Bonification Indiciaire

Vu le décret n°2006779 du 3 juillet 2006 portant sur l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale, la fonction de secrétaire de mairie est éligible pour des communes de moins de 2000 habitants. Cette bonification est de 15 points. Un arrêté d'attribution sera fait pour que Madame Colleu secrétaire de mairie puisse en bénéficier à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable pour qu'une bonification indiciaire de 15 points soit attribuée à Madame Colleu secrétaire de mairie à compter du 1^{er} janvier 2018.

b. Devis éclairage pour l'extension de lampadaires rue de Sassy

Suite à la demande de deux administrés habitants rue de Sassy, un devis a été réalisé pour l'extension de l'éclairage.

Le coût total du devis est de 21488,88€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal a décidé de ne pas réaliser ces travaux car les sommes engagées pour l'aménagement de la rue du Major Styffe ne permettent pas cette dépense supplémentaire.

c. Planification de l'élagage de la commune

Deux passages sont prévus pour l'entretien des haies et des talus. Le premier passage aura lieu fin mai et le second au mois d'octobre 2019

d. Nettoyage des combles du clocher de l'église

L'agent communal a nettoyé avec Monsieur Salley les chéneaux et les combles du clocher de l'église. Un grand nombre de détritues et de sacs poubelles sont à descendre. Le maire et le conseil municipal vont s'organiser pour retirer tous ces

détritus et sacs poubelle. La date fixée est le samedi 13 avril 2019 avec Messieurs Spicher, Théveniaud, Salley et Alimeck.

e. Mise en place des drapeaux au monument aux morts

Pour fin avril, les drapeaux seront installés au monument aux morts par l'agent communal et Monsieur Spicher pour la préparation du 8 mai et du 75ème anniversaire du débarquement.

f. Dossier des tombes du cimetière :

Date prise pour avancer sur le dossier : mercredi 10 avril 2019 à 15h avec Messieurs Spicher, Théveniaud et Mesdames Angot et Drieux.

g. Nouvelle téléassistance départementale.

Afin de garantir aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, un meilleur service d'assistance, le Département a pris la décision en 2018 de confier un service public de téléassistance à un prestataire privé. Tout est mis en œuvre pour que le futur délégataire soit engagé à déployer le nouveau dispositif d'ici le 31 juillet 2019.

Pour tout renseignement, prenez contact avec la mairie.

h. Réponse de la CDC de Falaise suite à la demande de benne de déchets verts

Suite à la demande d'une benne de déchets à la CDC de Falaise, nous avons reçu un avis défavorable. La lecture de la lettre reçue est faite au conseil municipal. Cette lettre sera affichée dans les bavards.

i. Point sur le regroupement d'achat au sein de la CDC Falaise

La CDC de Falaise nous fait part qu'un regroupement d'achats et la mutualisation du matériel entre communes sont en cours. Le but de cette démarche est d'optimiser le coût de nos dépenses. Nous devons réfléchir à la liste proposée par la CDC, à savoir :

- Le prêt de matériel entre communes
- Equipement de désherbage sans produits phytosanitaires
- Groupement d'achat pour la création de nouvelles réserves d'eau ou citernes incendie
- L'entretien, la maintenance et le contrôle périodique de poteaux et bouches incendie
- Prestations de dératisation et la fourniture de raticides.

Au prochain conseil municipal, nous devons décider si nous souhaitons adhérer à cette mutualisation. Une commission sera mise en place pour réfléchir sur nos besoins. La commission est constituée de Madame Lejeune et messieurs Duparc et Alimeck.

Date du prochain conseil municipal mardi 4 juin 2019 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 20h30

Le secrétaire de séance :



Le Maire :

